

Commission Consultative Paritaire Notation administrative 2014-2015 des Professeurs Certifiés

Déclaration liminaire commune SNES FSU / SNETAA FO 16 juin 2015

Monsieur le Directeur,

Aujourd'hui, de nouveaux élus du personnel sont présents suite aux élections professionnelles du 5 mai. La participation a été importante puisque le pourcentage de votants s'élève à 76.56%. La liste présentée par le SNES (FSU) est arrivée largement en tête avec 322 voix. C'est donc fort de cette légitimité que nous entendons représenter et défendre l'ensemble des professeurs certifiés de Polynésie Française.

Ces élections pour le renouvellement des CCP étaient prévues le 23 novembre 2015 en raison de l'énorme travail qu'avaient nécessité les élections dématérialisées des CAPL en décembre 2014. Lorsqu'au mois de février 2015, Madame la ministre a avancé ces élections au mois de mai, toutes les organisations syndicales, sauf SE-UNSA, ont demandé le report et le maintien des élections à la prochaine rentrée car le mois de mai, centré sur l'orientation des élèves et l'organisation des examens, n'était pas judicieux. La ministre de l'éducation a émis (courrier n°1495/MEE du 2 avril 2015) « un avis défavorable à (cette) demande compte tenu de la charge de travail de (s)es services et de la programmation des activités à venir ». Le SNES-FSU remercie donc l'ensemble des collègues qui en grande majorité se sont mobilisés pour voter et faire fonctionner la démocratie tout en portant une attention particulière au dernier trimestre de leurs élèves.

Dans cet esprit démocratique, le SNES-FSU vous a demandé par mail, Monsieur le Directeur, que les nouveaux élus soient installés et qu'un règlement intérieur des CCP soit étudié. A ce jour, ce mail est resté sans réponse. Aucun texte règlementaire encadrant les CCP n'a ainsi été remis aux nouveaux élus. Aucun temps de travail avant les CCP n'est donné aux organisations syndicales, aucun document n'est parvenu au moins 8 jours avant les CCP. Au contraire, le traitement des élus varie selon les CCP pour l'obtention des documents de

travail : les commissions qui ont déjà siégé ont pu donc recevoir par mail leurs documents, tandis que les élus certifiés, au motif du poids informatique, ont reçu un mail, puis un coup de téléphone pour venir à la DGEE récupérer leurs cahiers. Je vous rappelle que parmi nous des élus sont venus de Taravao, il serait juste que cette défaillance technique donne lieu à un dédommagement kilométrique. En outre, le texte règlementaire relatif à la notation est parvenu sur nos mails vendredi 11 juin.

Les nouveaux élus que nous sommes ne peuvent que remarquer aujourd'hui une grande différence entre la solennité et la volonté de respecter le dialogue social au niveau des CAPL et du Vice Rectorat et ce qui se passe au niveau de la DGEE. Ainsi, un règlement intérieur a été voté, des groupes de travail sont organisés avant les CAPL qui le nécessitent, les documents exploitables (excel) nous parviendront dès l'installation des logiciels nécessaires (septembre). Nous ne pouvons plus aujourd'hui accepter un tel écart de traitement, et refusons de travailler dans ces conditions.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement aujourd'hui une CCP d'installation prévoyant l'examen d'un règlement intérieur, seul garant de la régularité et du droit paritaire.

Il nous paraît de fait impossible de travailler aujourd'hui sur l'ordre du jour de cette CCP de notation administrative, pour plusieurs raisons :

- Les élus des personnels ont eu les documents relatifs à l'ordre du jour jeudi dernier à 15 heures, non pas sous forme de fichier informatique, mais en version papier que les élus ont dû aller chercher dans les locaux de la DGEE.
- Aucun temps de préparation ne nous a été donné malgré des demandes répétées qui sont restées sans réponse. C'est pourtant un temps nécessaire pour permettre aux élus de travailler ensemble sur les documents, lequel temps de préparation est d'ailleurs prévu par l'arrêté n° 5027 MED du 15 novembre 1988 portant organisation des commissions consultatives paritaires placées auprès de la Direction des enseignements secondaires.
- Les documents qui nous ont été remis ne sont pas fiables. En effet, nous avons pu constater un très grand nombre d'erreurs concernant les échelons des professeurs certifiés. Des collègues apparaissent ainsi dans un échelon qui n'est pas le leur, certains se trouvant dans un échelon depuis plus de 7 ans.

Pour ces raisons, auxquelles il faudrait ajouter l'inégalité de traitement avec nos collègues du premier degré qui ont eu un temps de préparation, ou encore nos collègues agrégés qui n'ont eu la circulaire relative à la CCP que le lendemain de la tenue de cette dernière, nous vous informons que les élus du SNES-FSU ont pris la décision de ne pas siéger aujourd'hui. Nous vous demandons donc le report de l'ordre du jour de la

CCP de notation administrative à une date ultérieure, tenant compte de nos demandes et du respect des élus et des personnels certifiés. Nous ajoutons que nous souhaiterions à l'avenir être convoqués à un horaire permettant aux élus venant de la presqu'île ou de Moorea un temps de trajet plus acceptable, 8h30 étant un horaire qui oblige certains élus à partir plus de 2h30 avant la réunion.

Vous remerciant de votre attention,

les élus SNES FSU / SNETAA FO.